**Un avocat saint-lois sans frontières**

le 02/10/2013 à 22:21

* 

Depuis 1998, Me Daniel Losq, tout juste la soixantaine, est membre bénévole de l'association Avocats sans frontières France.

Portrait  
  
**« Je me suis toujours intéressé au domaine pénal, sans m'être vraiment spécialisé »,** reconnaît Daniel Losq. Avocat généraliste, il s'est installé à Saint-lô en 1993. Né à Coutances, de parents brestois, son enfance est rythmée par de nombreux déménagements, liés à la carrière de son père, fonctionnaire des PTT. Après Saint-Brieuc, le Pas-de-Calais, le sud Finistère, ou encore Landerneau, il débute ses études de droit à Brest, et les termine à Rennes dans les années 75. Mais ce n'est qu'en 1992 qu'il fait son entrée dans la profession d'avocat : **« J'ai travaillé entre-temps dans une banque pendant plusieurs années. »** Le 5 avril 1993, il ouvre son propre cabinet généraliste, rue du 80e Territorial, à Saint-Lô.  
  
Avocats sans frontières  
  
**« Un jour, en 1998,** se souvient-il, **je suis tombé au tribunal de Coutances sur un dépliant évoquant la création d'une association.** **»** Le slogan ? **« Là où la défense n'a plus la parole. C'est vraiment la philosophie, sa raison d'être à l'origine : assumer la défense ou aider les avocats à défendre, notamment lorsque les personnes ne peuvent pas s'exprimer. »** Séduit, c'est après quelques recherches et prises de contact, que Daniel Losq entame une série de stages \_ **« La pratique du droit est souvent spécifique à chaque pays »** \_ et rejoint ses confrères à titre bénévole. L'association, qui a également participé à la création du tribunal pénal international, intervient dans de nombreux pays : Burundi, Kosovo, Sierra Leone, Nigéria, Tunisie, Turquie... **« Elle a défendu par exemple les infirmières bulgares enfermées par Kadhafi. »**  
  
Rwanda, Kosovo et Cambodge  
  
En avril et mai 1999, il se lance dans sa première mission, au Rwanda : **« J'ai découvert un pays très pauvre, qui venait de vivre la tragédie de 1994. J'ai défendu des victimes tutsis, mais également des Hutus, qui étaient accusés d'avoir participé au génocide. »** Son credo ? **« Je considère que l'avocat a pour mission de défendre toute personne, quelle que soit sa personnalité ou les faits commis. Tout le monde a le droit d'être défendu. Le but est d'aussi d'aider à remettre en place une justice. »** Une position courageuse, mais parfois difficile : **« C'est une lutte contre sa propre conscience** **; 10 ans après, cela m'arrive** **encore d'en rêver.** **»**  
  
Formateur  
  
En 2001, il se rend au Kosovo dans un cadre administratif, **« pour l'implantation d'Avocats sans frontières »**. Et depuis 2007, il intervient régulièrement au Cambodge, **« cette fois pour donner des cours de droit pénal à des jeunes avocats et des magistrats ».** Une mission complétée par le travail, en cours, de juges et avocats internationaux et cambodgiens sur le procès des Khmers rouges, le régime de Pol Pot.  
  
Prochain départ ? **« Peut-être le Laos, ou la Birmanie, d'ici la fin de l'année »**. Niveau organisation, **« j'ai de la chance d'avoir des confrères compréhensifs qui me remplacent au tribunal quand c'est urgent. Mais c'est aussi pour ça qu'on ne part jamais pour des périodes très longues. »**